|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.LIMITÉECBD/COP/15/L.26 18 décembre 2022FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quinzième réunion – Deuxième partie

Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022

Point 9B de l'ordre du jour

**Cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**

**Projet de décision remis par le président**

*La Conférence des Parties*

1. *Adopte* le cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal présenté à l'annexe I de la présente décision;

2. *Décide* d’utiliser la période 2011-2020, pour laquelle des données existent, comme période de référence, sauf indication contraire, pour la remise de rapports et le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, tout en prenant note que les valeurs de référence, les conditions et les périodes utilisées pour exprimer l’état souhaitable ou les niveaux d’ambition des buts et objectifs devraient, si cela convient, tenir compte des tendances passées, de l’état actuel, des futurs scénarios de la biodiversité et des informations disponibles sur l’état naturel;

3. *Décide également* de réaliser un examen du cadre de suivi afin de mettre fin à son élaboration à la seizième réunion, et de maintenir le cadre de suivi en examen par la suite, selon qu’il convient;

4. *Prend note* de l’utilité d’aligner le suivi national sur la norme statistique du Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies afin d'intégrer la biodiversité dans les systèmes nationaux de statistiques et de renforcer les systèmes nationaux de suivi et de présentation des rapports, selon qu’il convient et en fonction de leurs priorités et situations nationales;

5*. Encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements, le Fonds pour l’environnement mondial, le Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et autres organisations compétentes à soutenir les systèmes nationaux, régionaux et mondiaux de suivi de la biodiversité, en reconnaissant la nécessité d’améliorer la coopération internationale et le renforcement des capacités, tout particulièrement pour les pays en développement;

6. *Invite* les Parties et les organisations compétentes à appuyer les systèmes de suivi et d'information communautaires et la science citoyenne et leurs contributions à la mise en œuvre du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

7*. Invite* la Commission de statistique, le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité et d’autres organisations compétentes à appuyer l’opérationnalisation du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

8. *Décide* de créer un groupe spécial d'experts techniques pour une durée fixe prenant fin à la seizième réunion de la Conférence des Parties, qui fournirait des avis sur la poursuite de la mise en œuvre du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont le mandat figure à l'annexe II de la présente décision;

9. *Prie* l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d’examiner les conclusions du groupe spécial d’experts techniques et de mener à terme l’examen technique et scientifique du cadre de suivi, et de présenter ces conclusions pour examen ultérieur par l’Organe subsidiaire chargé de l'application et par la Conférence des Parties à sa seizième réunion;

10. *Décide* d’examiner la nécessité de poursuivre les travaux afin de mettre en œuvre dans son intégralité et d’examiner l’efficacité du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à sa seizième réunion;

11. *Prie* la Secrétaire exécutive d’organiser, en collaboration avec le groupe spécial d’experts techniques et dans les limites des ressources disponibles, des échanges en ligne avec modérateur sur le cadre de suivi;

12. *Invite* le groupe spécial d’experts techniques sur l’article 8 j) et les dispositions connexes à poursuivre l’élaboration et l’opérationnalisation des indicateurs liés aux connaissances traditionnelles et aux peuples autochtones et communautés locales, et à faire rapport sur ces travaux aux Parties, et le Secrétariat à mettre ces informations sur les progrès et les conclusions à la disposition du groupe spécial d’experts techniques;

13. *Prie* la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, en collaboration avec les partenaires concernés, de :

* 1. Faciliter l’élaboration d’orientations sur la mise au point de systèmes de suivi régionaux et nationaux et sur la mise en œuvre du cadre de suivi, y compris sur la création et le renforcement des capacités pour appuyer cette mise en œuvre, en tenant compte des besoins spéciaux, de la situation et des priorités des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays à économie en transition, et en tenant compte de la situation particulière des pays en développement, y compris ceux qui sont les plus vulnérables sur le plan environnemental, tels que ceux qui ont des zones arides et semi-arides, des zones côtières et des zones montagneuses, lors de la compilation et l’utilisation des indicateurs phares, ainsi que des indicateurs de composantes et complémentaires, lorsque c’est pertinent, y compris dans leurs rapports nationaux, leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité et autres processus de planification nationale;
	2. Faciliter l’utilisation des outils pertinents, dont l’outil de communication des données DaRT, afin de faciliter l’établissement des rapports nationaux et la communication de données entre les accords multilatéraux sur l'environnement;

14. *Invite* le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, avec l'appui du Secrétariat et dans la limite des ressources disponibles, à préparer un ensemble d'actions complémentaires liées à la conservation des plantes pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité aligné sur le cadre mondial final de la biodiversité de Kunming-Montréal, d'autres décisions pertinentes adoptées lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, ainsi que les expériences antérieures concernant la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, telles que décrites dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* et dans le Rapport 2020 sur la conservation des plantes, à examiner lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire après la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

*Annexe I*

**CADRE DE SUIVI DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL**

1. Le cadre de suivi se compose des groupes d'indicateurs ci-après pour assurer le suivi de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal :
	1. Indicateurs phares (figurant dans le tableau 1) : un ensemble comprenant un nombre minimum d’indicateurs de haut niveau qui saisissent la portée globale des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et qui serviront à la planification et au suivi des progrès, comme indiqué dans la décision 15/--. Il s’agit d’indicateurs validés par les Parties pertinents aux échelles nationale, régionale et mondiale. Ces indicateurs peuvent également être utilisés à des fins de communication;
	2. Indicateurs au niveau mondial collectés à partir des réponses binaires oui/non dans les rapports nationaux : Il s'agit d'indicateurs mondiaux basés sur les réponses aux questions oui/non à inclure dans le projet de modèle de rapport national. Ils indiquent le nombre de pays qui ont entrepris des activités spécifiques;
	3. Indicateurs de composantes (figurant dans le tableau 2) : une liste d'indicateurs facultatifs qui, associés aux indicateurs phares, couvriront toutes les composantes des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qui peuvent s’appliquer aux niveaux mondial, régional, national et infranational;
	4. Indicateurs complémentaires (figurant dans le tableau 2) : une liste d'indicateurs facultatifs pour une analyse thématique ou approfondie de chaque objectif et cible qui peut s'appliquer aux niveaux mondial, régional, national et infranational;
	5. Le cadre de suivi peut être complété par des indicateurs nationaux et infranationaux supplémentaires.
2. Les indicateurs du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal devraient répondre, ou être en mesure de répondre d'ici à 2025, aux critères suivants :
	1. Les données et métadonnées liées à l'indicateur sont accessibles au public;
	2. La méthode qui sous-tend l'indicateur est publiée dans une revue universitaire examinée par les pairs, ou a fait l'objet d'un processus d'examen scientifique par les pairs, et a été validée aux fins d’utilisation nationale;
	3. Les sources de données et les indicateurs devraient être compilés et mis à jour régulièrement au moins tous les cinq ans, si possible;
	4. Un mécanisme a été mis en place pour assurer le suivi de la méthodologie des indicateurs et/ou de la production de données, notamment par un membre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, une organisation intergouvernementale ou une institution scientifique ou de recherche bien établie, et fournir des orientations applicables à l'échelle nationale sur l'utilisation de l’indicateur;
	5. Les indicateurs devraient pouvoir déceler les tendances qui intéressent les composantes des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;
	6. Dans la mesure du possible, les indicateurs sont alignés sur les processus intergouvernementaux existants au titre de la Commission de statistique, tels que les Objectifs de développement durable, le Cadre pour le développement des statistiques de l’environnement ou le Système de comptabilité environnementale et économique. En outre, un effort a été fait pour utiliser les travaux existants sur les variables essentielles en matière de biodiversité au titre du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre.
3. Les indicateurs phares utilisent des méthodologies convenues par les Parties et sont calculés au niveau national sur la base des données nationales provenant de réseaux de suivi nationaux et de sources nationales, en reconnaissant que dans certains cas, ils peuvent devoir puiser dans un ensemble de données mondiales, et si des indicateurs nationaux ne sont pas disponibles, l’utilisation d’indicateurs mondiaux au niveau national doit être validée grâce à des mécanismes nationaux appropriés. Ces indicateurs phares permettraient un suivi cohérent, normalisé et évolutif des objectifs et cibles mondiaux.
4. Des activités de renforcement des capacités et de création de capacités seront nécessaires pour faciliter la compilation et l'utilisation des indicateurs phares, des indicateurs de composantes et des indicateurs complémentaires au niveau national, rendue possible par des systèmes nationaux efficaces de suivi de la diversité biologique et autres systèmes d’information. Le Secrétariat, en collaboration avec les organisations identifiées comme étant les fournisseurs de données dans les fiches de métadonnées, serait invité à fournir des lignes directrices et de l’information pour la conception ou l’amélioration et la mise en œuvre de systèmes nationaux de suivi en appui à la collecte de données et au calcul des indicateurs phares. Ainsi, les Parties utiliseraient efficacement les indicateurs phares, les indicateurs de composantes et les indicateurs complémentaires, à l’aide de moyens de mise en œuvre adéquats, y compris le renforcement et la création de capacités, et la coopération technique et scientifique, afin de combler les lacunes dans le suivi, tout particulièrement pour les pays en développement.
5. Afin d’optimiser l'adoption et de réduire au minimum la charge de travail liée à la présentation des rapports, la liste d'indicateurs phares proposés comprend un petit nombre d'indicateurs destinés à saisir la portée globale d'un objectif ou d'une cible dans le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Si les indicateurs phares ne saisissent pas toutes les composantes d'un objectif ou d'une cible, ils peuvent être complétés, selon qu'il convient, par les indicateurs de composantes et les indicateurs complémentaires, à des fins d'analyse.

**TABLEAU 1 : INDICATEURS PHARES POUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL**

| **A. Projet d’objectif ou de cible[[1]](#footnote-1)** | **Indicateurs phares proposés[[2]](#footnote-2)** |
| --- | --- |
| A | A.1 Liste rouge des écosystèmesA.2 Étendue des écosystèmes naturelsA.3 Indice de la Liste rougeA.5 Pourcentage de populations au sein d’une espèce dont la taille de la population efficace est supérieure à 500 individus |
| Bb | B.1 Services rendus par les écosystèmes\* |
| Cb | C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus\*C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires reçus\* |
| D | D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes\* |
| 1b | A.1 Liste rouge des écosystèmesA.2 Étendue des écosystèmes naturels1.1 Pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d’aménagement spatial qui intègrent la biodiversité\* |
| 2 | 2.2 Aires faisant l’objet de restauration\* |
| 3 | 3.1 Couverture des aires protégées et d’autres mesures efficaces de conservation par zone |
| 4 | A.3 Indice de la Liste rougeA.5 Pourcentage de populations au sein d’une espèce dont la taille de la population efficace est supérieure à 500 individus |
| 5 | 5.1 Proportion de stocks halieutiques restant dans des limites biologiquement durables |
| 6b | 6.1 Nombre d’événements d’introduction d’espèces exotiques envahissantes |
| 7 | 7.1 Indice sur le potentiel d’eutrophisation côtière7.2 Concentrations environnementales de pesticides\* |
| 8b | - |
| 9b | 9.1 Avantages découlant de l’utilisation des espèces sauvages\*9.2 Pourcentage de la population occupant un emploi traditionnel\* |
| 10  | 10.1 Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable10.2 Progrès accomplis dans la réalisation d’une gestion durable des forêts  |
| 11 | B.1 Services rendus par les écosystèmes\* |
| 12b | 12.1 Part moyenne de l’espace bâti des villes constitué d’espaces verts/bleus et accessible à tous  |
| 13b | C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus\*C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires reçus\* |
| 14b | - |
| 15b | 15.1 Nombre d'entreprises publiant des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité\*4 |
| 16b | - |
| 17b | - |
| 18 | 18.1 Mesures d’incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique18.2 Valeur des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées. |
| 19 | D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes\* |
| 20 | - |
| 21b | 21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité |
| 22b | - |
| 23 b | - |

**Tableau 2.**

**Indicateurs proposés pour le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**

| **Projet d’objectif ou de cible**  | **Indicateur phare** | **Indicateur de composantes** | **Indicateur complémentaire** |
| --- | --- | --- | --- |
| A | A.1 Liste rouge des écosystèmesA.2 Étendue des écosystèmes naturelsA.3 Indice de la Liste rougeA.5 Pourcentage de populations au sein d’une espèce dont la taille de la population efficace est supérieure à 500 individus | Indice de préservation des écosystèmesIndice d’intégrité des écosystèmesIndice de l’Habitat des espècesIndice de l’habitat de la biodiversité Indice de protection et connexion (Protconn)Indice de connectivité des aires protégées (PARC‑Connectedness)Évolution du statut des espèces évolutives distinctes et globalement en danger d’extinction (Indice EDGE)Indice Planète vivanteVariation de l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau | Superficie des zones forestières par rapport à la superficie totale des terres Répartition des forêtsPerte de couverture des arbresÉtendue des prairies et de la savaneIndice de couverture verte des montagnesÉtendue et état des tourbièresÉpaisseur, profondeur et étendue du pergélisolCouverture forestière mondiale continue de mangrovesTendances de la fragmentation des forêts de mangrovesTendances de l’étendue des mangrovesCouverture du corail vivantCouverture et composition du corail durÉtendue mondiale des récifs coralliensÉtendue mondiale de l’herbier sous‑marin (couverture et composition de l’herbier sous‑marin)Étendue des marais salants dans le mondeÉtendue des forêts de kelpCouverture et composition de la canopée macroalgaleCouverture des principaux groupes benthiquesCouverture d’algues charnuesIndice des tendances de l’étendue des zones humidesVariation de l’étendue des écosystèmes des eaux intérieuresIndice de fragmentation des forêtsIndice d’intégrité des paysages forestiersBiomasse de certains écosystèmes naturels Indice de l’habitat de la biodiversitéProduits relatifs à la santé de la végétation mondialeIndice de résilience des écosystèmes bioclimatiques (BERI)Ampleur relative de la fragmentation (AMF)Indice de préservation des écosystèmesIndice de préservation de la biodiversitéIndice de santé des océansPortée de l’indicateur de dommages physiques des habitats prédominants des fonds marinsIndice des tendances de l’étendue des zones humidesIndice de fragmentation des rivièresIndice de connectivité dendritiquePourcentage d’espèces menacées dont le statut s’améliore au regard de la Liste rougeNombre d’espèces menacées par groupe d’espècesIndice relatif aux oiseaux sauvageAbondance moyenne des espèces (MSA)Indice relatif à la protection des espècesÉvolution de la biomasse et de l’abondance du planctonAbondance et biomasse des poissonsCarte de pointage génétique des espèces sauvagesRichesse en espèces / Évolution de la diversité terrestre locale (PREDICTS)Richesse en espèces marines Exhaustivité de la conservation des espèces utiles sur le plan socio‑économique et culturelNombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l’alimentation et à l’agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long termeProportion de races locales classées comme étant menacées d’extinctionIndice de la Liste rouge (espèces sauvages voisines d’animaux domestiqués)Indicateur de connectivité de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)Indice de l’état des espècesMilieu sauvage intactPerte attendue de la diversité phylogénétiqueProportion des populations préservées au sein des espècesRivières à écoulement libre |
| Bb | B.1 Services rendus par les écosystèmes\* | Indice de la Liste rouge (pour les espèces utilisées)Indice Planète vivante (pour les espèces utilisées) | Niveaux de pauvreté des communautés qui dépendent de la biodiversitéEmpreinte écologiqueNombre de zones forestières certifiées gérées de façon durable avec des impacts vérifiés sur la préservation de la biodiversitéPerte attendue de la diversité phylogénétiqueIndice de la Liste rouge (espèces pollinisatrices)Indice statut vert (pollinisateurs)Indice de la qualité de l’airBilan des émissions de polluants atmosphériquesZoonoses chez les animaux sauvagesIndice des effets climatiquesAcidification des océansNiveau de stress hydrique : prélèvement d’eau douce en proportion des ressources en eau douce disponiblesProportion des plans d’eau dont la qualité de l’eau ambiante est bonneIndice de refloraisonÉvolution de la qualité des écosystèmes des eaux intérieuresÉvolution de la qualité des écosystèmes des eaux côtièresNiveau d’érosionNombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnesMilieu sauvage intactProduction de biocarburantsPotentiel maximum de prise de poissonsPopulations pratiquant la chasse et la cueilletteProportion d’insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population, fondée sur l’échelle de mesure de l’insécurité alimentaire vécueProduction et commerce des produits forestiers (bois de chauffage)Tendances dans le commerce légal des plantes médicinalesÉvaluation de la gestion des visiteursNombre de programmes d’éducation formelle et non formelle transmettant des valeurs spirituelles et culturelles dans le Réseau mondial de réserves de biosphère de l’UNESCONombre de sites mixtes (ayant à la fois des valeurs universelles exceptionnelles sur le plan de la nature et de la culture), de paysages culturels (reconnus comme des réalisations combinées de la nature et de l’homme) et de sites naturels à valeur culturelle, y compris ceux qui soutiennent les connaissances et pratiques locales et autochtones, inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO et sur le réseau mondial de réserves de biosphère de l’UNESCOIndice de diversité linguistique ‑ Tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs de langues autochtonesIndice de développement du cadre normatif pour la protection et la promotion de la culture, des droits culturels et de la diversité culturelleIndice de vitalité culturelleUNESCO Culture 2030 (indicateurs multiples)Processus et outils de suivi de la mise en œuvre du droit à un environnement sain (par ex., inclus dans les SPANB et signalés dans les rapports nationaux)Indice de la Liste rouge (pour les espèces faisant l’objet d’un commerce international) |
| Cb | C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus\*C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires reçus\* |  | Nombre d’utilisateurs ayant communiqué des informations relatives à l’utilisation des ressources génétiques à des points de contrôle désignésNombre total de certificats internationalement reconnus publiés dans le Centre d’échange APANombre de communiqués aux points de contrôle publiés dans le Centre d’échange APANombre de certificats de conformité reconnus au niveau international à des fins non commercialesIntégration de la biodiversité dans la comptabilité nationale et les systèmes d’établissement de rapports, définis comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique |
| D | D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes |  | Financement mobilisé aux fins du renforcement des capacitésAssistance financière et technique fournie en dollars (y compris dans le cadre de la coopération Sud‑Sud, Nord‑Sud et triangulaire)Financements mobilisés pour promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et l’utilisation des technologiesNombre de scientifiques par populationArticles scientifiques conjoints publiés (dans le système d’information sur la biodiversité des océans (OBIS)) par secteurNavires de recherche mis en service par les paysProportion du budget total de recherche consacré au domaine de la technologie marineVolume des flux d’aide publique au développement destinés aux bourses d’études par secteur et par type d’étudesImportations mondiales de biens du secteur des technologies de l’information et de la communication (TIC), tel que reflété dans les flux commerciaux bilatéraux par catégories de biens du secteur des TICMontant total du financement alloué aux pays en développement pour promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles |
| 1b | A.1 Liste rouge des écosystèmesA.2 Etendue des écosystèmes naturels1.1 Pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d’aménagement spatial qui intègrent la biodiversité\* | Conservation prioritaire des zones intactes et sauvages | Nombre de pays utilisant des comptes de capital naturel dans les processus de planificationPourcentage de plans d’aménagement du territoire basés sur des informations relatives aux zones essentielles de biodiversitéHabitats situés dans des zones marines protégées ou relevant de la gestion intégrée des zones côtièresAutres plans d’aménagement du territoire (non inclus dans le point 14.2.1 concernant les zones marines protégées ou la gestion intégrée des zones côtières)Nombre de pays utilisant des comptes relatifs aux océans dans les processus de planificationProportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnelPourcentage de la superficie totale des terres cultivéesÉtendue des écosystèmes par typeNombre de pays mettant en œuvre à l’échelle nationale une législation, des politiques ou d’autres mesures concernant le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause en matière de conservation, si « aménagement spatial » était substitué par conservationIndice d’intégrité des écosystèmes |
| 2 | 2.2 Aires faisant l’objet de restauration | Étendue des écosystèmes naturelsMaintien et restauration de la connectivité des écosystèmes naturels | Aire de répartition des habitatsIndex des sites de rareté des espèces, zones de grande biodiversité, paysages de grands mammifères, zones de nature sauvage intacte et zones de stabilisation du climatAugmentation de la couverture de la forêt naturelle secondairePerte annuelle de la couverture de la forêt tropicale primaireIndice d’intégrité des paysages forestiersIndice mondial de restauration des écosystèmesRivières à écoulement librePourcentage de paysages cultivés comportant au moins 10 % de terres naturelles Indice de résilience des écosystèmes bioclimatiques (BERI)Conservation prioritaire des zones intactes et sauvagesStatut des zones de biodiversité essentiellesIndice de l’habitat de la biodiversitéIndice de la Liste rougeListe rouge des écosystèmesIndice Planète vivanteIndice de l’Habitat des espèces |
| 3 | 3.1 Couverture des aires protégées et d’autres mesures de conservation efficaces par zone  | Couverture de la protection des zones de biodiversité essentielles Efficacité de la gestion des aires protégées (PAME)Indice de protection et connexion (Protconn)Indice de connectivité des aires protégées (PARC‑Connectedness)Liste rouge des écosystèmesIndicateur de connectivité (en cours d’élaboration)Nombre d’aires protégées ayant réalisé une évaluation de la gouvernance et de l’équité au niveau du site (SAGE)Indice de protection des espèces | Déclassement, réduction et perte de protection juridique des aires protégéesStatut des zones de biodiversité essentiellesListe verte des aires protégées et conservées de l’UICNNombre d’hectares de sites désignés par l’UNESCO (sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et réserves de biosphère)Indicateur de l’efficacité de gestion des aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ)Indice d’isolement des aires protégées (PAI)Système de mesure relatif au Réseau des aires protégées (ProNet)Degré auquel les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) couvrent les zones clés pour la biodiversité qui sont importantes pour les espèces migratricesCouverture des aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone et des territoires traditionnels (par type de gouvernance)Outil de suivi de l’efficacité de la gestion Ramsar (R‑METT)Pourcentage de réserves de la biosphère ayant des résultats positifs en matière de conservation et de gestion efficaceÉtendue des terres des peuples autochtones et des communautés locales bénéficiant d’une certaine forme de reconnaissanceIndice relatif à la protection des espècesNombre de pays mettant en œuvre à l’échelle nationale une législation, des politiques ou d’autres mesures concernant le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause en matière de conservationListe rouge des écosystèmesPourcentage de régions écologiques terrestres, d’eau douce et marines qui sont préservées au moyen d’aires protégées ou d’autres mesures de conservation effectives par zone |
| 4 | A.3 Indice de la Liste rougeA.4 Proportion de populations sein d’une espèce dont la taille de la population génétiquement efficace est supérieure à 500 individus | Indice Planète vivanteNombre de ressources génétiques animales et végétales sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long termeTendances de la gestion efficace et durable des conflits et de la coexistence entre les humains et la faune sauvageIndice de l’état écologique des espècesEtat de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CITES ayant été stabilisé ou amélioré | Système de mesure de la réduction des menaces pesant sur les espèces et du rétablissement des espècesÉvolution du statut des espèces évolutives distinctes et globalement en danger d’extinction (Indice EDGE)Pourcentage d’espèces menacées dont le statut s’amélioreNombre d’accords issus de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvageProportion de races locales classées comme étant menacées d’extinctionIndice de la Liste rouge (espèces sauvages voisines d’animaux domestiqués)Taux d’introduction des espèces exotiques envahissantes |
| 5 | 5.1 Proportion de stocks halieutiques restant dans des limites biologiquement durables | Indice de la Liste rouge pour les espèces utiliséesIndice Planète vivante pour les espèces utiliséesUtilisation durable des espèces sauvages | Indice de durabilité des bassins versants et de la pêche continentale Indice de la Liste rouge (pour les espèces faisant l’objet d’un commerce international et pour les espèces migratrices)Prises de poissons certifiées par le Conseil d’intendance des mersPrise totale de cétacés dans le cadre de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleinePrises accessoires d’espèces vulnérables et non cibléesDegré d’application des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementéeProportion du commerce légal et illégal de la faune sauvage constituée d’espèces menacées d’extinction Commerce illégal selon la classification des espèces de la CITESNombre de pays intégrant le commerce dans leur politique nationale de protection de la biodiversitéProportion de régions écologiques terrestres, d’eau douce et marines qui sont préservées au moyen d’aires protégées ou d’autres mesures de conservation effectives par zoneMise en œuvre de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche et de la chasse sur les espèces migratrices et leurs habitatsNombre de titulaires de certificats de traçabilité du MSC par pays de distributionTendances du commerce et de la commercialisation des produits issus de la biodiversité qui sont durables et légales (et qui s’alignent sur les principes de l’initiative BioTrade et/ou les prescriptions de la CITES) |
| 6b | 6.1 Taux d’introduction des espèces exotiques envahissantes | Taux d’incidence des espèces exotiques envahissantesTaux de propagation des espèces exotiques envahissantesNombre d’évènements d’introduction d’espèces exotiques envahissantes | Nombre d’espèces exotiques envahissantes figurant sur les listes nationales conformément au Registre mondial des espèces introduites et envahissantesTendances de l’abondance, de l’occurrence temporelle et de la distribution spatiale des espèces non indigènes, particulièrement des espèces exotiques envahissantes, notamment dans les zones à risque (concernant les principaux vecteurs et voies de propagation de ces espèces)Indice de la Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes) |
| 7 | 7.1 Indice sur le potentiel d’eutrophisation côtière7.2 Concentration de pesticides dans l’environnement\*4 | Utilisation d’engraisProportion des écoulements d’eaux usées domestiques et industrielles traités en toute sécuritéDensité des débris plastiques flottants [par micro et macro plastiques]Indice de la Liste rouge (impact de la pollution) | Tendances de l’appauvrissement de la présence d’azote réactif dans l’environnementTendances des dépôts d’azoteCollecte et gestion des déchets solides municipauxProduction de déchets dangereuxTendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d’eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marinsIndice d’eutrophisation côtière; b) densité des débris plastiquesListe rouge des écosystèmesPollution sonore sous‑marineNom, quantité/volume/concentration de pesticides très dangereux par type (par zone terrestre/marine)Usage de pesticides par zone cultivée |
| 8b |  | Total des services de régulation du climat fournis par les écosystèmes par type d’écosystème (Système de comptabilité économique et environnementale)Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015‑2030, qui incluent la biodiversitéInventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre provenant de l’utilisation des terres et de changements dans l’utilisation des terresBERI | Stock de biomasse aérienne en forêt (tonnes/ha)Inventaires nationaux des émissions à effet de serre résultant de l’utilisation des terres et du changement d’utilisation des terresProportion d’administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastropheNombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant fixé des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans d’adaptation et des stratégies comme indiqué dans les communications sur l’adaptation et les communications nationalesIndice d’eutrophisation côtièreStocks de carbone et émissions de gaz à effet de serre nettes annuelles, par catégorie d’utilisation des terres, divisés en superficie terrestre naturelle et non naturelle |
| 9b | 9.1 Avantages retirés de l’utilisation durable des espèces sauvages9.2 Pourcentage de la population occupant un emploi traditionnel | Nombre de personnes utilisant les ressources sauvages à des fins énergétiques, alimentaires ou culturelles (y compris la collecte de bois de chauffage, la chasse et la pêche, la cueillette, l’usage médicinal, l’artisanat, etc.)Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l’alimentation et la médecine)Indice Planète vivante pour les espèces utilisées | Proportion de stocks halieutiques dont le niveau est biologiquement viableDegré d’application des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementéeNombre de titulaires de certificats de traçabilité du MSC par pays de distributionBiomasse du stock reproducteur (liée aux espèces exploitées commercialement)Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l’alimentation et à l’agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long termeVolume de production par unité de travail par classes de taille d’entreprise agricole/pastorale/sylvicole |
| 10 | 10.1 Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable10.2 Progrès vers la gestion durable des forêts | Superficie des forêts faisant l’objet d’une gestion durable : certification de la gestion forestière totale par le Forest Stewardship Council et le programme de reconnaissance des certifications forestièresRevenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et par statut autochtone | Indice de l’agrobiodiversitéÉvolution des stocks de carbone organique du solIndice de la Liste rouge (espèces sauvages voisines d’animaux domestiqués)Indice de la Liste rouge (espèces pollinisatrices)Proportion de races locales classées comme étant menacées d’extinctionProportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres |
| 11 | B.1 Services rendus par les écosystèmes\* | Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnesTaux de mortalité attribuable à l’insalubrité de l’eau, aux déficiences du système d’assainissement et au manque d’hygiène (accès à des services EAH (Eau, Assainissement et Hygiène pour tous) inadéquats)Niveaux moyens annuels de particules fines (par ex. PM2,5 et PM10) dans les villesProportion des plans d’eau dont la qualité de l’eau ambiante est bonneNiveau de stress hydrique | Comptes des émissions atmosphériquesProportion d’administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l’eau et de l’assainissementProportion de la population utilisant des services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécuritéTaux de mortalité attribuable à la pollution de l’air ambiant et des ménagesNiveau de stress hydrique |
| 12b | 12.1 Part moyenne de l’espace bâti des villes constitué d’espaces verts/bleus et accessible à tous | Services écosystémiques récréatifs et culturels fournis |  |
| 13b | C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçusC.2 Indicateur sur les avantages non monétaires reçus | Nombre de permis ou leur équivalent accordés pour les ressources génétiques (y compris celles liées aux connaissances traditionnelles) par type de permis | Nombre total de transferts de matériel végétal du système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (TIRPAA) reçus dans un paysNombre total de permis, ou leur équivalent, accordés pour l’accès aux ressources génétiquesNombre total de certificats de conformité reconnus au niveau international publiés dans le Centre d’échange APANombre de pays qui exigent le consentement préalable en connaissance de cause et qui ont publié leurs mesures législatives, administratives ou politiques sur l’accès et le partage des avantages dans le Centre d’échange APANombre de pays qui exigent le consentement préalable en connaissance de cause et qui ont publié des informations sur leurs mesures APA dans le Centre d’échange APANombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et politiques destinés à assurer un partage juste et équitable des avantagesEstimation du pourcentage des avantages monétaires et non monétaires consacrés à la conservation et à l’utilisation durable de la diversité biologique |
| 14b |  | Indicateur basé sur les divulgations financières du Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD)Nombre de pays ayant mis en œuvre le système de comptabilité environnementale économique | Appropriation humaine de la production primaire nette (HANPP)Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutéeÉvolution de l’efficacité de l’utilisation de l’eau |
| 15b | 15.1 Nombre d'entreprises qui publient des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité\* |  | Système de mesure de la réduction des menaces pesant sur les espèces et du rétablissement des espècesEmpreinte écologiqueNombre d’entreprises publiant des rapports sur la durabilité |
| 16b |  | Indice de gaspillage alimentaireEmpreinte matière par habitant | Degré auquel i) l’éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l’éducation au développement durable, y compris l’égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d’études, c) la formation des enseignants et d) l’évaluation des étudiants. (ODD 4.7.1)Taux de recyclageEvaluation de l’impact sur le cycle de vie, par ex. LIME; Méthode d’évaluation de l’impact sur le cycle de vie basée sur la modélisation au point finalNiveau de pauvreté dans les communautés en développement |
| 17b |  |  | Nombre de pays ayant mis en place les mesures juridiques et administratives requises en matière de prévention des risques biotechnologiquesNombre de pays appliquant leurs mesures relatives à la prévention des risques biotechnologiquesNombre de pays ayant adopté les mesures et les moyens requis pour la détection et l’identification des produits de la biotechnologieNombre de pays effectuant des évaluations des risques fondées sur des données scientifiques afin de soutenir la prise de décision en matière de prévention des risques biotechnologiques Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des mesures de gestion des risquesPourcentage de Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques qui appliquent les dispositions pertinentes du ProtocoleNombre de pays ayant pris des mesures juridiques et techniques de restauration et d’indemnisationPourcentage des Parties au protocole additionnel de Nagoya ‑ Kuala LumpurPourcentage de pays ayant mis en place des systèmes de restauration et de compensation des dommages causés à la conservation et à l’utilisation durable de la diversité biologiqueNombre de pays qui établissent et mettent en œuvre des mesures de gestion des risquesNombre de pays dotés de mécanismes visant à faciliter le partage et l’accès à l’information sur les effets négatifs potentiels de la biotechnologie sur la biodiversité et la santé humaine |
| 18 | 18.1 Mesures d’incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique18.2 Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées | Valeur des subventions et autres mesures d’incitation nuisibles pour la biodiversité qui sont réorientées, réaffectées ou éliminées | Nombre de pays appliquant des taxes en faveur de la biodiversitéNombre de pays appliquant des taxes et redevances en faveur de la biodiversitéNombre de pays mettant en œuvre des systèmes de permis échangeables relatifs à la biodiversitéTendances des mesures de soutien public à l’agriculture potentiellement néfastes pour l’environnement (estimation du soutien aux producteurs)Tendances du nombre de et de la valeur des mesures publiques de soutien en faveur des combustibles fossilesMontant des subventions en faveur des combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation)  |
| 19 | D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes\* |  | Montant des fonds alloués par l’intermédiaire du Fonds pour l’environnement mondial et affectés au domaine d’intervention « biodiversité » Investissement étranger direct, aide publique au développement et coopération Sud‑Sud en proportion du revenu total brutMontant et composition des financements liés à la biodiversité déclarés au système de notification des créanciers de l’OCDEValeur monétaire de l’assistance financière et technique (y compris dans le cadre de la coopération Nord‑Sud, Sud‑Sud et triangulaire) apportée aux pays en développementValeur monétaire de toutes les ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développementMontant du financement philanthropique en faveur de la biodiversitéProportion du budget total de la recherche allouée à la recherche dans le domaine des technologies marinesMontant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l’environnementNombre de pays (et nombre d’instruments) dotés de programmes de paiements pour services environnementaux (PES)Nombre de pays ayant : a) évalué les valeurs de la biodiversité, conformément à la Convention; b) identifié et communiqué leurs besoins, lacunes et priorités en matière de financement; c) élaboré des plans financiers nationaux en faveur de la biodiversité; d) obtenu le financement et le renforcement des capacités nécessaires pour entreprendre les activités susmentionnées |
| 20 | - |  |  |
| 21 | 21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour assurer le suivi du cadre mondial de la biodiversité | Indice de l’état des espècesDegré auquel i) l’éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l’éducation au développement durable, y compris l’égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d’études, c) la formation des enseignants et d) l’évaluation des étudiants | Augmentation du nombre d’enregistrements et d’espèces dans la base de données de l’Indice Planète VivanteAugmentation du nombre d’enregistrements des espèces accessibles dans le Système mondial d’information sur la biodiversitéAugmentation du nombre d’enregistrements d’occurrences d’espèces marines accessibles grâce au Système d’informations biogéographiques relatives aux océans\*Proportion des espèces connues évaluées au moyen de la Liste rouge des espèces menacéesTM de l’UICNt20.4. Nombre d’évaluations figurant sur la Liste rouge des espèces menacéesTM de l’UICNEnquête de l’Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA) portant sur les connaissances en matière de biodiversité (Connaissances en matière de biodiversité des visiteurs des zoos et des aquariums dans le monde)Indice d’information sur l’état des espèces |
| 22b |  | Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers sûrs, a) avec des documents légalement reconnus, et b) qui perçoivent leurs droits fonciers comme sûrs, par sexe et par type de régime foncier | Pourcentage de postes dans les institutions nationales et locales, y compris a) les organes législatifs; b) la fonction publique; et c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la populationNombre de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmesProportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; et b) proportion de femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits sur des terres agricoles, par type de régime foncierNombre de pays dans lesquels le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes l’égalité des droits relatifs à la propriété et/ou au contrôle fonciersNombre d’aires protégées ayant réalisé une évaluation de la gouvernance et de l’équité au niveau du site (SAGE)Tendances dans le nombre de défenseurs des droits humains assassinés annuellement, ventilées par pays, sexe, nombre de défenseurs autochtones de l’environnement et des droits humainsRégime foncier [dans les territoires traditionnels] des peuples autochtones et des communautés locales [par sexe et type de régime foncier]Pourcentage de population qui pense que le processus décisionnel est inclusif et respectueux, par sexe, âge, type d’incapacité et groupe de population |
| 23b |  | Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations localesIndicateur sur la mise en œuvre nationale du Plan d’action pour l’égalité des sexesProportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers sûrs, a) avec des documents légalement reconnus, et b) qui perçoivent leurs droits fonciers comme sûrs, par sexe et par type de régime foncier | Pourcentage de postes dans les institutions nationales et locales, y compris a) les organes législatifs; b) la fonction publique; et c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la populationProportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; et b) proportion de femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits sur des terres agricoles, par type de régime foncierProportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmesNombre d’aires protégées ayant réalisé une évaluation de la gouvernance et de l’équité au niveau du site (SAGE)Pourcentage de population qui pense que le processus décisionnel est inclusif et respectueux, par sexe, âge, incapacité et groupe de populationPourcentage de pays dans lesquels un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit le droit égal des femmes à la propriété et/ou au contrôle fonciers |

­­­­­­­*Annexe II*

# Mandat pour un groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

1. Le groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs aura pour mandat de :
2. Fournir des avis techniques sur les questions restantes et non résolues portant sur le cadre de suivi de l’après-2020, comme précisé par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, et de prioriser les travaux sur les éléments suivants jusqu’à la seizième réunion de la Conférence des Parties :
3. Soutenir les travaux visant à combler les lacunes critiques afin d'améliorer le cadre de suivi, en particulier en ce qui concerne les indicateurs clés qui ne disposent pas d'une méthodologie existante, et fournir des avis sur leur mise en œuvre au niveau national. Il convient de s'attacher à combler les lacunes des objectifs B, C et D et des cibles 2, 13 et 14 à 22, compte tenu du déséquilibre des indicateurs principaux disponibles et de leurs liens entre les objectifs et cibles;
4. Soutenir l'identification des aspects importants liés à la ventilation et à l'agrégation pour chaque indicateur principal, le cas échéant, y compris toute amélioration méthodologique, le cas échéant;
5. Identifier les lacunes en termes de mise en œuvre de chaque indicateur principal, de gestion des flux de données et fournir des avis sur la mise en œuvre au niveau national;
6. Garder à l'étude la liste des indicateurs binaires, des indicateurs de composantes et des indicateurs complémentaires;
7. Donner des conseils sur le libellé des questions à poser pour élaborer des indicateurs binaires à utiliser dans les rapports nationaux en s'appuyant sur le tableau 1 de la présente annexe;
8. Fournir des orientations aux Parties sur l'utilisation des indicateurs dans la planification et l'établissement de rapports nationaux, notamment en examinant la manière dont il est proposé d'intégrer ces indicateurs dans l'outil de présentation des rapports en ligne, aux fins de l'établissement des rapports nationaux;
9. Fournir des orientations aux Parties sur les moyens de combler les lacunes dans les données temporelles et spatiales, notamment par l'utilisation des mégadonnées, de la science citoyenne, des systèmes de suivi et d'information communautaires, de la télédétection, de la modélisation et de l'analyse statistique, et d'autres formes de données et d'autres systèmes de connaissances, en tenant compte des difficultés particulières que rencontrent les pays en développement Parties pour mettre au point des outils d'information et y accéder;
10. Fournir des avis sur les capacités, les lacunes et les besoins existants en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologie et de besoins de financement en ce qui a trait au suivi du cadre mondial pour la biodiversité.
11. Le groupe spécial d’experts techniques tiendra compte :
	1. Des travaux antérieurs et de l’expérience acquise au titre de la Convention et des autres programmes de travail pertinents portant sur les indicateurs et le suivi;
	2. Des normes statistiques et des récents développements au titre de la Commission de statistique;
	3. Des travaux antérieurs et de l’expérience acquise dans le contexte d’autres cadres de suivi mondiaux, régionaux, nationaux et infranationaux pertinents, d’accords multilatéraux sur l'environnement et de systèmes de connaissances;
	4. Des développements récents et des informations sur les questions liées aux indicateurs, leurs métadonnées et valeurs de référence.
12. Le groupe spécial d’experts techniques sera composé de 30 experts techniques nommés par les Parties, dont des experts en statistiques et des experts en sciences sociales et naturelles pertinentes, et jusqu'à 15 représentants nommés par les organisations observatrices et autres organisations. La Secrétaire exécutive, en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, sélectionnera les experts parmi les candidatures présentées par les Parties et les organisations en tenant dûment compte de la représentation des différents domaines de compétence technique et en assurant un équilibre dans les compétences sur tous les aspects des objectifs et des cibles du cadre mondial de la biodiversité, et en tenant compte également de la représentation géographique et de la représentation des peuples autochtones et des communautés locales, des groupes de femmes et de jeunes, et des principales parties prenantes, de l'équilibre entre les hommes et les femmes, et des conditions particulières des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, et des pays à économie en transition, et en tenant également compte de la situation particulière des pays en développement, y compris ceux qui sont les plus vulnérables sur le plan environnemental, tels que ceux qui ont des zones arides et semi-arides, des zones côtières et des zones montagneuses.
13. Le groupe spécial d’experts techniques désignera deux coprésidents parmi les experts sélectionnés.
14. Le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sera invité à participer au groupe spécial d’experts techniques en tant que membre d'office.
15. Le groupe spécial d’experts techniques pourra également inviter d'autres experts, selon qu'il convient, à faire part de leurs compétences et de leur expérience sur des questions spécifiques liées au mandat du groupe spécial d'experts techniques.
16. Le groupe spécial d’experts techniques mènera ses travaux principalement par voie électronique et, en fonction des ressources disponibles, se réunira aussi en personne, si possible au moins à deux reprises pendant la période intersessions.
17. Le groupe spécial d’experts techniques devrait être constitué et entreprendre ses travaux immédiatement après l’approbation par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion et faire rapport de ses travaux à l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui aura lieu avant la seizième réunion de la Conférence des Parties.

*Tableau 1*

INDICATEURS À L'ÉCHELLE MONDIALE À EXAMINER aux fins d'un développement plus poussÉ par le Groupe spécial d'experts techniqueS et À RECUEILLIR À PARTIR DES informations BINAIRES (OUI/NON) communiquees par les PAYS dans le cadre DES RAPPORTS NATIONAUX

*Note : Ce tableau est partagé avec le groupe spécial d'experts techniques en tant qu'indicateur des types d'indicateurs binaires qui pourraient être envisagés. Ce texte n'a pas été adopté ni négocié. Il est partagé à titre d'information seulement.*

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Projet d’objectif ou de cible** | **2. Indicateur mondial dérivé des questionnaires binaires** |
| B | Nombre de pays ayant une constitution ou une législation nationale reconnaissant et mettant en œuvre et contrôlant le droit à un environnement sain |
| 1 | Nombre de pays utilisant l'aménagement de l'espace terrestre et marin pour recenser les zones d’importance élevée en termes de biodiversité dans la planification du développement national |
| 6 | Nombre de pays ayant adopté la législation nationale pertinente et doté de ressources suffisantes pour la prévention ou la lutte contre les espèces exotiques envahissantes |
| 8 | Nombre de pays ayant des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications sur l'adaptation qui tiennent compte de la biodiversité |
| 9 | Nombre de pays disposant d'instruments juridiques pour réglementer l'utilisation et le commerce des espèces sauvages, et qui respectent l'utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales |
| 12 | Nombre de pays disposant de plans de durabilité urbaine faisant référence à la gestion de l'espace vert et/ou bleu |
| 13 / C | Nombre de pays ayant des cadres législatifs, administratifs ou politiques opérationnels qui se rapportent à la cible 13 |
| 14 | Nombre de pays ayant des objectifs nationaux pour l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les comptes à tous les niveaux, en veillant à ce que les valeurs de la biodiversité soient intégrées dans tous les secteurs, de même qu’intégrées dans les évaluations des incidences sur l'environnement |
| 15 | Nombre de pays ayant pris des mesures juridiques, administratives ou politiques pour assurer la réalisation de la cible 15 |
| 16 | Nombre de pays qui élaborent, adoptent ou mettent en œuvre des instruments de politique générale visant à soutenir le passage à la consommation et à la production durables (indicateur ODD 12.1.1) |
| 17  | Nombre de pays disposant des capacités et des mesures nécessaires pour atteindre la cible 17 |
| 22 | Nombre de pays ayant reconnu les droits juridiques des peuples autochtones et des communautés locales, des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en ce qui concerne leurs territoires traditionnels, leurs cultures et leurs pratiques. |
| 23 | Nombre de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes des droits égaux à la propriété et/ou au contrôle fonciers  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Indicateurs marqués d'un b : il a été proposé d'inclure un indicateur binaire pour ce but ou cette cible. [↑](#footnote-ref-1)
2. Indicateurs marqués d'un astérisque (\*) : il n’existe aucune méthode actualisée acceptée pour cet indicateur. Le groupe spécial d'experts techniques œuvrera avec des partenaires pour guider l'élaboration de cet indicateur. [↑](#footnote-ref-2)